



ECONEWS



ÉCONOMIE

LES SALARIÉS, PERDANTS DE LA CRISE INFLATIONNISTE

Dans une publication récente¹, l'institut WSI (*Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliches Institut*) de la fondation allemande *Hans-Böckler* montre que les salariés sont les perdants de la crise inflationniste actuelle : Dans toute l'Europe, le pouvoir d'achat des salaires a baissé de 4,0 % en 2022 ; pour l'année en cours, la Commission européenne prévoit une nouvelle perte de salaire réel de 0,7 %. La raison est simple : L'augmentation des salaires nominaux n'était pas suffisante pour compenser la forte hausse des prix.

Pour le Luxembourg, les auteurs calculent une diminution des salaires réelles de 2,6% pour 2022. Cependant, le déflateur utilisé dans leurs calculs est celui de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Si l'IPCH est la mesure officielle de l'inflation dans l'Union européenne, l'indice des prix à la consommation national (IPCN) s'avère plus exact pour calculer la hausse des prix subit par les ménages luxembourgeois au niveau national.² Selon le STATEC, l'IPCH et l'IPCN affichaient une progression de 8,1%, respectivement 6,3% en 2022. En utilisant l'IPCN comme déflateur, l'évolution des salaires réelles au Luxembourg diffère donc des calculs du WSI.³

Cependant, force est de constater qu'en utilisant l'IPCN comme déflateur, et malgré l'indexation automatique des salaires, les salaires réels au Luxembourg ont reculé de plus que 1,3% en 2022 par rapport à 2021.

Il importe de souligner que la baisse réelle de 1,3% de la rémunération des salariés constitue une borne inférieure de la perte du pouvoir d'achat. En effet, s'agissant des montants bruts de la rémunération des salariés, la non-indexation automatique du barème d'imposition, qui revient à une augmentation d'impôts pour les salariés et retraités lors de chaque tranche d'indexation, entraîne une perte réelle du pouvoir d'achat plus élevée que 1,3% en 2022.

- 1 Europäischer Tarifbericht des WSI – 2022/2023 – Inflationsschock lässt Reallöhne europaweit einbrechen (Thilo Janssen, Malte Lübker).
- 2 L'IPCH et l'IPCN se distinguent par une pondération différente. La pondération de l'IPCN se base uniquement sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, tandis que l'IPCH intègre à la fois les dépenses des résidents et des non-résidents sur le territoire national. Il en résulte que certaines positions comme les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers sont importantes sur le territoire luxembourgeois et qui ont une pondération plus importante dans l'IPCH à cause du *Tanktourismus*) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.
- 3 Notons également que les salaires réels sont ici rapportés aux heures travaillées et non pas à l'emploi. Ainsi, les effets du chômage partiel, auquel les entreprises de certains secteurs ont encore recouru fréquemment en 2021, peuvent être éliminés.



En analysant l'évolution de la rémunération réelle par heure travaillée et par secteur, il faut malheureusement constater que ce sont surtout les salariés des secteurs à faible salaire qui ont perdu le plus en termes de pouvoir d'achat. Les rémunérations dans les industries extractives, l'hébergement et la restauration et les autres activités de services ont perdu respectivement 2,5%, 3,2% et 3,3% de leurs valeurs entre 2021 et 2022. Ceci correspond donc presque au double, voire bien plus qu'au double de la perte réelle en pourcentage des rémunérations dans l'ensemble de l'économie. En outre, avec des rémunérations plus faibles, les salariés sont plus susceptibles de se retrouver dans la partie du barème d'imposition marquée par une plus forte progression. Sans adaptation automatique du barème d'imposition à l'inflation, ces salariés risquent donc davantage de basculer dans des tranches de revenu à plus forte imposition. Sur la période 2020-2022, le recul réel de la rémunération des salariés est encore plus significatif, de 1,8%.⁴

Rémunération réelle des salariés par heure travaillée

| Pays | Code SEC | 2021 (en euros) | 2022 (en euros) | Variation 2021/2022 |
|--|----------|--------------------|--------------------|------------------------|
| Agriculture, sylviculture et pêche | A | 11,4 | 11,5 | 1,0% |
| Industries extractives | B | 35,7 | 34,8 | -2,5% |
| Industrie manufacturière | C | 40,3 | 39,8 | -1,4% |
| Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné | D | 67,3 | 66,4 | -1,4% |
| Production et distribution d'eau ; Assainissement, gestion des déchets et dépollution | E | 43,5 | 42,9 | -1,5% |
| Construction | F | 33,3 | 32,9 | -1,0% |
| Commerce ; Réparation d'automobiles et de motocycles | G | 35,4 | 35,0 | -1,2% |
| Transports et entreposage | H | 47,3 | 48,1 | 1,7% |
| Hébergement et restauration | I | 32,9 | 31,9 | -3,2% |
| Information et communication | J | 52,6 | 51,0 | -2,9% |
| Activités financières et d'assurance | K | 81,5 | 81,3 | -0,2% |
| Activités immobilières | L | 34,4 | 34,7 | 0,8% |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques | M | 60,3 | 59,2 | -1,8% |
| Activités de services administratifs et de soutien | N | 33,8 | 33,3 | -1,3% |
| Administration publique | O | 67,1 | 66,2 | -1,3% |
| Enseignement | P | 74,2 | 73,3 | -1,3% |
| Santé humaine et action sociale | Q | 47,0 | 46,5 | -1,1% |
| Arts, spectacles et activités récréatives | R | 41,9 | 41,2 | -1,7% |
| Autres activités de services | S | 32,5 | 31,5 | -3,3% |
| Activités des ménages en tant qu'employeurs ; Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre | T | 19,1 | 19,0 | -0,9% |
| Total | | 49,5 | 48,9 | -1,3% |

Données : Comptabilité nationale ; Calculs : CSL

Alors que les salaires réels ont globalement baissé au Luxembourg, il n'en va pas forcément de même pour les marges bénéficiaires des entreprises. Pour l'ensemble de l'économie, la valeur de la production a augmenté de 5,7% entre 2021 et 2022, tandis que les coûts de la production ont seulement augmenté de 5,5%.⁵ Ceci peut signifier que les entreprises ont été en mesure de plus que répercuter la hausse des coûts de la production aux clients finaux.

Face à une baisse réelle de la rémunération des salariés, le risque d'une boucle prix-salaires peut donc être exclu. Au contraire, les salaires nominaux devront rattraper leur retard en 2023.

4 La rémunération des salariés par heure travaillée de l'ensemble de l'économie luxembourgeoise s'élevait à 48,6 € en 2020 et à 52 € en 2022, en chiffres arrondis. Corrigée de l'IPC, qui était de 8,8% sur cette période, et en tenant compte des décimales, la baisse réelle est de 1,8%.

5 Les données brutes sont issues de la comptabilité nationale et les calculs ont été effectués par la CSL. Les coûts de la production correspondent à la somme de la consommation intermédiaire et de la rémunération des salariés.